

**Tableau des Nouvelles Informations Relatives à la Commune**  
**Voici les 8 nouvelles informations que nous avons reçues depuis le 17 septembre 2017**

<b>Rubriques</b>	<b>Validation</b>	<b>Informations</b>	<b>Origine</b>
<b>CULTURE / EDUCATION</b>	22/09/17	Lacune révélatrice et inexcusable : lors de la présentation de la saison culturelle aux 26 Couleurs, les activités liées au cinéma ont été totalement oubliées par l'élue en charge de la culture sur la commune.	SFP
<b>DEMOCRATIE</b>	18/09/17	Bien que J.Garsinne soit absent à tous les CM depuis janvier, date de son élection, le Maire persiste à le maintenir en place ... bafouant ainsi ce que sont les fonctions d'un élu conseiller municipal.	CM du 18 septembre
	18/09/17	Régulièrement, les élus d'opposition dénoncent des propos tronqués, des erreurs, des contre-vérités dans les PV des CM. Pour seule réponse, l'adjoint au maire, informe qu'« une grande marge d'appréciation est laissée au CM ».	CM du 18 septembre
	01/10/17	Malgré la condamnation du TA du 19/10/2016, une fois de plus, la municipalité se met volontairement hors la loi en supprimant l'expression des élus d'opposition dans le numéro hors série du Mag « Bilan mi-mandat ».	Elus minoritaires
	19/09/17	Bien que s'y étant engagé devant le CM de mai, le maire est toujours dans l'incapacité de donner une explication sur l'utilisation partisane et fausse des chiffres INSEE sur l'évolution de la population dans le Mag n°15.	SFP
<b>ECONOMIE /FINANCES</b>	18/09/17	La municipalité annonce un prix de 320 € le m <sup>2</sup> pour le site des Bords de Seine (Henkel) ... ce qui confirme bien qu'au prix de 200 € le m <sup>2</sup> , le site mairie en plein centre ville a été bradé par le Maire ... Incompréhensible !	SFP
<b>ENVIRONNEMENT</b>	16/10/17	Plus d'un an après les inondations et après les votes en CM d'une première étude en janvier 2017, puis d'une seconde étude en septembre, il n'y a toujours aucune décision concrète pour éviter une nouvelle catastrophe.	SFP
<b>URBANISME</b>	18/09/17	Le PLU ayant été retoqué par le Préfet pour illégalités, la municipalité est dans l'obligation de le réviser et de le compléter. C'est un surcoût de 45 000 € de frais d'études, dont la commune aurait pu aisément s'épargner.	CM du 18 septembre

**Lexique**    **CM** : Conseil municipal    **TA** : Tribunal administratif    **PV** : Procès verbaux

**Vous retrouverez ces 8 informations en rouge dans le tableau général récapitulatif**